

# **Conférence De Presse : Le GADEM poursuit son monitoring des violations des droits des personnes migrantes**

Rabat, le 9 octobre 2018 | Dans le cadre de sa campagne d'alerte **#CoûtsEtBlessures**, lancée le 21 septembre, le GADEM publiera ce jeudi 11 octobre **une note de suivi de la situation des personnes migrantes arrêtées dans le nord du Maroc, particulièrement à Tanger.** Cette note traite cette fois des arrestations et des mesures d'éloignement mises en oeuvre par les autorités marocaines, **en dehors de tout cadre légal.**

**Aujourd'hui**, le GADEM est en mesure d'affirmer sur la base de témoignages recoupés que **les violences et les violations des droits des personnes noires non ressortissantes marocaines [1] se poursuivent à une échelle inédite depuis 2005.** La note que nous publions ce jeudi 11 octobre décrit la situation extrêmement préoccupante des personnes maintenues dans les commissariats à Tanger depuis plus d'un mois pour certaines. Nous dénonçons:

- l'accès restreint à la nourriture (pain, eau et lait seulement) et aux toilettes;

- l'absence de couchages (seulement des matelas à même le sol sans couverture);
- des violences quotidiennes;
- de nombreux blessés et des personnes gravement malades sans aucune assistance, etc.

**D'après les témoignages recueillis par le GADEM, à ce jour, au moins 89 personnes de différentes nationalités (dont 6 mineurs) ont été renvoyées dans leurs pays d'origine, après avoir été détenues à Tanger.**

**Notre précédent rapport « Coûts et blessures – Rapport sur les opérations des forces de l'ordre menées dans le nord du Maroc entre juillet et septembre 2018 – Éléments factuels et analyse » le GADEM a documenté les violations répétées à l'occasion des déplacements forcés des personnes noires non ressortissantes marocaines [1] vers des villes du Sud.**

**Le GADEM réaffirme le lien, à nos yeux évident, entre les politiques répressives au niveau national et la coopération entre le Maroc, l'Union européenne et ses Etats membres sur les questions migratoires.**

Nous appelons les autres organisations de la société civile, les médias et les citoyen-ne-s à se mobiliser fortement et à se joindre au GADEM pour demander aux autorités (ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Présidence du Ministère public, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Conseil national des droits de l'Homme, ministère délégué en charge des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, Sûreté nationale, Forces auxiliaires) d'user de leur influence afin de :

1. Mettre fin aux détentions illégales des personnes arrêtées au titre de la loi n°02-03 ;
2. Enquêter sur les allégations de traitements cruels, inhumains et dégradants dont ont été victimes des personnes noires non ressortissantes marocaines ;

3. Suspendre les expulsions collectives hors tout cadre juridique, facilitées par les chancelleries ;
4. Garantir leurs droits à un traitement légal, individualisé, respectueux, en conformité avec les engagements internationaux du Maroc ;
5. Respecter les garanties prévues dans la loi n°02-03, notamment l'accès à un-e avocat-e ou à un médecin, et faciliter l'accès des organisations de défense des droits humains aux personnes détenues, en lien avec le CNDH ;
6. Ouvrir un débat franc et ouvert sur les objectifs et les finalités de la nouvelle politique migratoire du Maroc, à la lumière des événements récents;
7. Prévenir les débordements racistes des fonctionnaires de police lorsqu'ils agissent sur une population spécifique, comme dans le cas des arrestations de personnes noires non ressortissantes marocaines.

Pour présenter ces éléments et alerter l'opinion publique, les responsables gouvernementaux et les acteurs/actrices de la coopération internationale, **le GADEM organisera une conférence de presse, jeudi 11 octobre 2018 à partir de onze heures**, au siège de l'association: 54 avenue de France appartement 3. (Tramway: Avenue de France) Rabat Agdal.

Pour toute information : [contact@gadem-asso.org](mailto:contact@gadem-asso.org)

[1] Le GADEM a fait le choix d'utiliser les termes « personnes noires non ressortissantes marocaines » pour insister sur le fait que ces arrestations et déplacements forcés visent uniquement des personnes étrangères sur la base de leur couleur de peau. De plus, le caractère collectif des arrestations et des détentions renforce la dimension raciale de ces opérations.